



expertise-comptable & commissariat aux comptes

COMITE DES OEUVRES SOCIALES DE SAINT PIERRE

Siège social : 13 CHEMIN BUREAUX – PIERREFONDS
97410 SAINT PIERRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES



Société d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes - SAS au capital de 100.000 euros. RCS de Saint-Denis : B 429 046 584
Siège Social : 149, rue Jules Auber - 97400 Saint-Denis - Réunion - Tél. : 0262 21 66 11 - Fax : 0262 41 06 49 - www.dedriche.com



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale du COMITE DES OEUVRES SOCIALES DE SAINT PIERRE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du COMITE DES OEUVRES SOCIALES DE SAINT PIERRE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La comptabilisation des subventions d'exploitation est conforme aux principes comptables et validée par rapprochement aux pièces justificatives.
- La réalité des produits des prestations a été validée par rapprochement aux pièces justificatives et aux suivis internes.
- La réalité des autres achats, charges externes et rémunération du personnel a été validée par rapprochement aux pièces justificatives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Saint Denis, le 22 juillet 2026

Pour la S.A.S. DEDRICHE BEDIER & Associés,
Commissaire aux comptes



Janick BEDIER
DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES S.A.S
Commissariat aux Comptes

149 Rue Jules Auber 97400 Saint Denis

Tél : 0262 21 66 11 - Email : audit@dedriche.com

Total produits : 819 933€ - Total charges : 878 013€ - Résultat : -58 079€

Page 3 sur 4

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan et Resultat Association

COMITE DES OEUVRES SOCIALES

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	11 844	5 179	6 665	2,01	8 853	2,49
. Autres immobilisations corporelles	106 388	61 835	44 553	13,42	53 261	14,95
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés	99		99	0,03	99	0,03
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	118 331	67 013	51 318	15,45	62 213	17,47
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	72 720		72 720	21,90	35 373	9,93
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	76 802		76 802	23,13	80 837	22,69
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	127 794		127 794	38,48	173 310	48,66
Charges constatées d'avance	3 437		3 437	1,04	4 459	1,25
TOTAL (II)	280 753		280 753	84,55	293 978	82,53
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	399 085	67 013	332 071	100,00	356 191	100,00

COMITE DES OEUVRES SOCIALES

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	106 105	31,95	106 105	29,79
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	83 654	25,19	110 256	30,95
Excédent ou déficit de l'exercice	-58 079	-17,48	-26 601	-7,46
Situation nette (sous total)	131 680	39,65	189 759	53,27
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	131 680	39,65	189 759	53,27
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 498	9,18	37 759	10,60
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 672	11,04	8 690	2,44
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	20 048	6,04	16 451	4,62
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	113 174	34,08	101 669	28,54
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance			1 863	0,52
TOTAL (IV)	200 392	60,35	166 432	46,73
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	332 071	100,00	356 191	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES S.A.S.

COMITE DES OEUVRES SOCIALES

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	88 098		85 795		2 303	2,68
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	315 957		270 751		45 206	16,70
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	413 280		390 220		23 060	5,91
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	3		4		-1	-24,99
Total des produits d'exploitation (I)	817 338		746 771		70 567	9,45
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	698 955		644 606		54 349	8,43
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	616		675		-59	-8,73
Salaires et traitements	148 477		119 099		29 378	24,67
Charges sociales	14 439		3 358		11 081	329,99
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 845		6 656		5 189	77,96
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	33		8		25	312,50
Total des charges d'exploitation (II)	874 364		774 403		99 961	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-57 027		-27 633		-29 394	-106,36
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	1 735		2 432		-697	-28,65
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	1 735		2 432		-697	-28,65
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	2 758		1 592		1 166	73,24
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères placements						
Total des charges financières (IV)	2 758		1 592		1 166	73,24
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-1 023		841		-1 864	-221,63

Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES S.A.S.

COMITE DES OEUVRES SOCIALES

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-58 050	-26 792	-31 258	-116,66
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	861	390	471	120,77
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	861	390	471	120,77
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	890	199	691	347,24
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	890	199	691	347,24
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-29	191	-220	-115,17
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	819 933	749 593	70 340	9,38
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	878 013	776 194	101 819	13,12
EXCEDENT OU DEFICIT	-58 079	-26 601	-31 478	-118,32

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature	73 935	21 746		
Bénévolat				
TOTAL	73 935	21 746		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	73 935	21 746		
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL	73 935	21 746		

Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES S.A.S.

Annexes Associations ANC2022 06

PREAMBULE

Le Comité des Œuvres Sociales du personnel des services municipaux de la ville de Saint Pierre est une association de la loi 1901 qui a pour but d'instituer en faveur du personnel municipal, toutes les formes d'aides jugées opportunes : financières, remboursables ou non remboursables, matérielles, culturelles, sociales et sportives.

Le Comité des Œuvres Sociales se divise en trois secteurs, trois piliers qui sont complémentaires entre elles et vitales au COS :

Le Pôle Administration Générale

En générale, ce pôle prend en charge le salaire de employés, les honoraires comptables et du commissaire aux comptes mais aussi les assurances, matériel de bureau et entretiens.

Ce pôle assure le bon fonctionnement de l'association.

Le Pôle Action Sociale

Il est également le centre de l'association car les adhérents peuvent également bénéficier de prime de toutes sorte tel que : les voyages personnels, les naissances, les décès, les centres aérées, la santé (frais optique, dentaire et auditif). De plus, il est dédié aussi au prêt d'urgence des adhérents ou des dons en cas de problème de santé ou de sinistre.

Le Pôle Loisir

Qui regroupe les différentes actions que l'association propose à ses adhérents en autres : Les billetteries, Les sorties dominicales et randonnées, les voyages organisés et son incontournable Arbre de Noel.

L'association COMITE DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE SAINT PIERRE, fonctionne grâce aux différentes subventions versées par la collectivité et les autres organismes OSTL et Le CCAS mais aussi grâce aux adhésions des adhérents.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 332 071,28 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 58 079,44 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/06/2026 par les dirigeants.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur de ...

- COMITE ENTREPRISE

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	1 AN
Matériel et outillage industriels	5 ANS
Agencements, aménagements, installations	5 ANS
Matériel de transport	5 ANS
Matériel de bureau et informatique	4 ANS
MOBILIER	10 ANS

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	117 282	950		118 232
Immobilisations financières	99			99
TOTAL	117 381	950		118 331

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	2 991	2 187		5 179
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	3 054			3 054
Matériel de transport	23 171	8 031		31 202
Matériel de bureau et informatique	13 654	701		14 355
Emballage récupérables et divers	12 297	925		13 223
TOTAL II	55 168	11 845		67 013
TOTAL GENERAL (I+II)	55 168	11 845		67 013

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

**Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES S.A.S.**

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	30 498	7 864	22 634
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	3 437	3 437	
TOTAL	33 935	11 301	22 634

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	7 404
TOTAL	7 404

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	106 105				106 105
Dont générosité du public					
Report à nouveau	110 256				83 654
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-26 601				-58 079
Dont générosité du public					
Situation nette	189 759				131 680
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	189 759				131 680
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	30 498	7 864	22 634	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	36 672	36 672		
Dettes fiscales et sociales	20 048	20 048		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	113 174	113 174		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	200 392	177 757	22 634	

Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES S.A.S.

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	3 008
Dettes fiscales et sociales	15 815
Autres dettes	113 174
TOTAL	131 996

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à recevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
MAIRIE ST PIERRE	SUBVENTION	378 000	378 000			
CCAS ST PIERRE	SUBVENTION	32 760	32 760			
OSTL	SUBVENTION	2 520	2 520			
TOTAL		413 280	413 280			

Opérations de mises à disposition gratuite de biens

La commune de Saint Pierre a mis à la disposition à titre gratuit, des locaux pour l'association du COS de Saint Pierre. Cette mise à disposition a été valorisée à 52189.20€ pour l'année 2025, conformément à la convention de mise à disposition établie entre les deux parties du 25 juillet 2024. Cette valorisation reflète le soutien de la collectivité à l'égard des activités de l'association et contribue à la transparence des comptes annuels.

Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
DEDRICHE BEDIER & ASSOCIES S.A.S.

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	
Non cadres	3	
TOTAL	5	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6015 E.